

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 9 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3 PROCÈS-VERBAUX
3.1 Séance ordinaire du 9 février 2026
4 RÈGLEMENTS
4.1 Règlement (2026)-102-84 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la mixité obligatoire sur la rue Léonard - avis de motion
4.2 Règlement (2026)-102-84 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la mixité obligatoire sur la rue Léonard - adoption du second projet de règlement
5 ADMINISTRATION
5.1 Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
5.2 Comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel - renouvellement de mandats et modification
5.3 Demande en injonction permanente - mandat de services professionnels dans le dossier 700-17-021225-254
5.4 Fonds régions et ruralité (FRR) volet Coopération et gouvernance municipale - autorisation
5.5 Comité consultatif sentiers - création et nominations
5.6 Appui municipal au mouvement Le communautaire À boutte
5.7 Subvention ou commandite à un organisme sans but lucratif
5.8 Appui à la Ville de Mirabel - demande au gouvernement du Canada relative à la portion du tracé en sol mirabellois du TGV Québec-Toronto (G3 310 N16059)
6 RESSOURCES HUMAINES
6.1 Liste des personnes engagées - dépôt
6.2 Structure du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire - changement titre de fonction et adoption
6.3 Affectation intérimaire - Service de l'urbanisme
7 GESTION FINANCIÈRE
7.1 Listes des comptes à payer
7.2 Projets 2026 - mode de financement des dépenses
8 URBANISME

8.1 Procès-verbal du CCU du 9 février 2026 - dépôt

8.2 Demandes de dérogations mineures

8.2.1 Demande 2025-DM-272 - agrandissement - 821, rue de Saint-Jovite

8.2.2 Demande 2025-DM-277 - garage isolé - 1421-1423, rue Félix-Leclerc

8.2.3 Demande 2025-DM-278 - logement accessoire - impasse des Bécasseaux - lot 6 402 350

8.2.4 Demande 2026-DM-019 - enseignes - 1335, route 117 - Performance Laurentides inc.

8.3 PIIA

8.3.1 Demande 2025-PIIA-232 - enseigne - 1335, route 117 - Performance Laurentides inc.

8.3.2 Demande 2025-PIIA-241 - terrasse saisonnière - 490, rue de Saint-Jovite - Casse-Croûte d'en Haut

8.3.3 Demande 2025-PIIA-263 - lotissement - rue Labelle - lots 3 278 531, 3 278 530 et 3 278 523

8.3.4 Demande 2025-PIIA-264 - allée d'accès - 465, rue Coupal

8.3.5 Demande 2025-PIIA-273 - agrandissement - 159, chemin de l'Ermité

8.3.6 Demande 2025-PIIA-275 - rénovation - 1962, chemin du Village

8.3.7 Demande 2025-PIIA-281 - agrandissement - 228, chemin des Cerfs

8.3.8 Demande 2025-PIIA-288 - enseigne rattachée - 771, rue de Saint-Jovite - Remax

8.3.9 Demande 2026-PIIA-002 - agrandissement - 821, rue de Saint-Jovite

8.3.10 Demande 2026-PIIA-003 - rénovation - 1795, rue Léonard

8.3.11 Demande 2026-PIIA-008 - rénovation - 440, rue Labelle - école La Ribambelle

8.3.12 Demande 2026-PIIA-027 - complexe hôtelier - allée Céleste - lot 6 717 491 - Club Med

8.4 Échéancier de la refonte des règlements d'urbanisme

8.5 Demande d'acquisition d'une partie d'un lot appartenant à la Ville - rue du Couvent

8.6 Demande de modification règlementaire - construction adjacente à une rue non desservie par les services - lots 6 640 539, 3 279 010 et 3 764 140 - rue Barbe

8.7 Résolution pour une demande d'autorisation d'un projet immobilier (PL31) - rue Labelle - lot 3 278 939 - adoption

8.8 Contribution pour fins de parcs et espaces verts - exemption

9 INFRASTRUCTURES

9.1 Fourniture et installation de compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels - contrat

9.2 Raccordement d'éclairage décoratif sur le chemin du Docteur-Ouimet - demande à Hydro-Québec

9.3 Auscultation de chaussées et inventaire des actifs métalliques - contrat

9.4 Stabilisation de rive ruisseau Noir, phase II plans et devis - contrat

9.5 Revêtement acrylique de la patinoire à l'îlot sportif Érik Guay - contrat

9.6 Comité d'embellissement - modification, nomination et renouvellement de mandats

9.7 Acquisition de trois pompes de secours pour les stations de pompage - contrat
9.8 Acquisition de pièces de réparation pour des pompes de marque Flygt
9.9 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable - mandat de réalisation
9.10 Fourniture d'une camionnette Ford Maverick hybride - contrat
10 ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)
11 CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
11.1 Autorisation d'événements
11.2 Remboursement des frais de non-résidents - baseball mineur Sainte-Agathe-des-Monts
11.3 Affectation des pourboires de la salle de spectacles aux activités culturelles
11.4 Rallye nature - édition 2026 - aide financière
11.5 Jeux du Québec - hiver 2026 - soutien
12 INCENDIE (Aucun sujet)
13 TRANSITION DURABLE
13.1 Événements sportifs Mont-Tremblant - contributions 2026 aux événements IRONMAN
13.2 Terrasses extérieures 2026 - occupation temporaire du domaine public et autorisation de consommation d'alcool
14 RAPPORT
15 ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
16 AFFAIRES NOUVELLES
17 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
18 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
19 LEVÉE DE LA SÉANCE



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 9 mars 2026 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
821, rue de Saint-Jovite <i>2025-DM-272</i>	Autoriser : <ul style="list-style-type: none">• la démolition d'une saillie d'un bâtiment cité à l'annexe T du règlement de zonage alors que le règlement ne le permet pas;• un agrandissement d'un bâtiment qui figure à l'annexe T du règlement de zonage, et qui emploie un matériau de revêtement qui ne figure pas sur le bâtiment d'origine alors que le règlement ne le permet pas;• une allée d'accès d'une largeur de 5,4 m plutôt que d'un minimum de 6 m;• une aire d'isolement autour du bâtiment d'une profondeur de 0 m plutôt que d'un minimum de 1 m;• deux cases de stationnement pour personnes handicapées d'une largeur de 2,5 m plutôt que d'un minimum de 3,7 m.
1421-1423, rue Félix-Leclerc <i>2025-DM-277</i>	Autoriser : <ul style="list-style-type: none">• un garage isolé :<ul style="list-style-type: none">○ d'une superficie de 73 m² plutôt que d'un maximum de 65 m²;○ dont la superficie représente 83 % plutôt que 75 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal;○ ayant une pente de toiture qui n'est pas similaire à celle du bâtiment principal alors que le règlement l'exige;• un accès d'une largeur de 9 m plutôt que de 6,5 m;• une allée d'accès d'une largeur de 9 m plutôt que de 6,5 m.
Impasse des Bécasseaux Lot 6 402 350 du cadastre du Québec <i>2025-DM-278</i>	Autoriser l'aménagement d'un logement accessoire sur un terrain ayant une superficie de 4 052,8 m ² plutôt que de 5 000 m ² .
1335, route 117 <i>2026-DM-019</i>	Autoriser : <ul style="list-style-type: none">• que des concessions occupent une superficie d'affichage de 74 % plutôt que de 20 % de l'affichage total de l'établissement;• 5 enseignes rattachées au bâtiment alors que le règlement n'en autorise qu'une seule.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 février 2026.

Maude Picotin, greffière adjointe



**PROJET DE RÈGLEMENT (2026)-102-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102
CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT À LA MIXITÉ OBLIGATOIRE SUR LA RUE
LÉONARD**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du **XX XXXXX** 2026;

Le conseil décrète les modifications suivantes au Règlement (2008)-102 concernant le zonage :

1. Modification de l'article 1585 (Règle de mixité des usages)

L'article 1585 est modifié par l'ajout à la fin premier alinéa des termes :

« La mixité n'est pas obligatoire si le bâtiment abritant l'usage de la classe « Habitation (H) » est situé en bordure de la rue Léonard (entre la rue Lalonde et la route 117). ».

2. Modification de la table des matières

La table des matières est modifiée afin de tenir compte du présent règlement.

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Adoption du projet	2026-01-19
Avis de l'assemblée publique	2026-01-28
Assemblée publique	2026-02-16
Avis de motion	
Adoption du second projet	
Avis public aux PHV	
Délai pour demande d'approbation des PHV	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (Certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 LCV)**

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXXX** 2026.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière